# Demande d’intervention financière pour la participation à une formation pour les administrateurs et administratrices bénévoles

Avec « Cap’Admin », vous pouvez obtenir une **intervention financière** pour participer à une **formation** à destination des **volontaires de gestion**. Attention, cette intervention ne peut être demandée pour les formations déjà organisées par Cap’Admin (liste consultable sur <https://www.levolontariat.be/capadmin-formations>).

## Conditions et montants :

* 1. Le montant d’intervention est un forfait de 90 € pour une journée ou 45 € pour une demi-journée. Si le coût d’inscription est inférieur à ces montants, l’intervention sera plafonnée au coût demandé.
	2. La personne sollicitant l’intervention doit être membre ou future membre d’un organe d’administration.
	3. La formation doit être donnée par un opérateur de formation **sans but lucratif** (ASBL).
	4. La formation doit être liée aux missions et enjeux rencontrés par les membres d’un organe d’administration d’une ASBL au sein des thématiques générales suivantes :
* Gouvernance, vision stratégique et missions de l’ASBL
* Gestion des aspects juridiques et administratifs de l’ASBL
* Gestion comptable et financière de l’ASBL
* Gestion des ressources humaines et du bien-être au travail
	1. La formation doit effectivement avoir eu lieu.
	2. Il est nécessaire de transmettre les pièces justificatives suivantes :
	+ Attestation de présence (celle-ci peut être transmise ultérieurement).
	+ Descriptif de la formation : au minimum le titre, les objectifs, le coût et la date de la formation (lien vers un site ou annexer un document de présentation).

L’intervention sera acceptée sous réserve des conditions ci-dessus et des moyens disponibles.

**Procédure :**

1. Introduire une demande d’intervention par e-mail à l’adresse capadmin@levolontariat.be avant le 15 décembre 2022. Elle peut être envoyée **avant** **ou** **après** que la formation ait eu lieu.
2. L’e-mail contiendra :
	* Le formulaire de demande d’intervention ci-dessous dûment complété
	* Les pièces justificatives précitées (voir point 6 « Conditions et montants »)
3. Dans les 15 jours, la PFV vous informera de l’acceptation ou non de votre demande.
4. Le paiement a lieu dans un **délai de 30 jours** calendrier à compter de la **réception de l’attestation de présence.**

Pour tout complément d’informations ou situation particulière, veuillez nous contacter à

capadmin@levolontariat.be ou au 02/512 01 12.

**Formulaire de demande d’intervention financière**

Ce formulaire est à utiliser pour les formations suivies en 2022

Coordonnées personnelles :

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Numéro de téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Compte bancaire sur lequel l’intervention financière sera versée : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Coordonnées de l’ASBL pour laquelle vous suivez cette formation :

Nom complet de l’association : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse du siège social : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Numéro de téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Informations sur la formation :

Titre de la formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Organisme de formation /Nom des formateurs : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Coût de la formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date(s) de la formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lien vers la présentation de la formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(À défaut de lien, merci d’annexer un document présentant la formation et indiquant son coût)

Un projet réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, de la Loterie Nationale et de

